



3.^e de suite

Chers professeurs de jurisprudence et de droit
qui avez été notre voisin et ami du défunt. Lesquels
ont signé après lecture faite le présent acte qui a
été fait double en leur présence et constaté devant
les magistrats pour maire de la commune susdite
complissant les fonctions d'officiers publics de l'état civil

Bouyon Charles Medrinal

B. P. Cadet